Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 51 (1900)

Heft: 3

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique forestière.

Cantons.

Zurich. Sur la proposition de l'Inspection générale des forêts, la Direction des finances du Canton a décidé de payer aux 22 gardeschefs cantonaux l'abonnement au Journal forestier.

Voilà un exemple à suivre.

Lucerne. Du 26 mars au 7 avril aura lieu sous la direction de Monsieur l'Inspecteur cantonal des forêts, un cours de sylviculture auquel devront prendre part tous les gardes des forêts publiques, qui n'en ont pas encore suivi jusqu'ici.

Uri. (Corresp.) Le Conseil général de la Corporation d'Uri, qui administre environ les ⁹/₁₀ des forêts du Canton, a, dans sa séance du 30 janvier, réélu pour une période de quatre ans six de ses *Revierförster*.

L'opposition qui caractérisa l'introduction du système des Revierförster diminue sensiblement et l'on commence à admettre que, dans les conditions actuelles, c'est le seul moyen d'assurer un certain contrôle des exploitations.

On commence aussi à sentir la nécessité de posséder de bonnes voies de transport. Le Conseil général, dans la même séance, a décidé la construction d'un chemin de dévestiture de 850 mètres de longueur.

Ce nouveau chemin devant en remplacer, en partie, un très mauvais actuellement entretenu par l'Etat, on espère que celui-ci voudra bien subventionner sa construction.



Bibliographie.

V. Congrès International d'agriculture à Lausanne 12-17 septembre 1898.

Un volume de 600 pages environ, *Mémoires et Documents*, résume les travaux présentés au Congrès; la plupart de ces travaux sont reproduits "in extenso" dans cet ouvrage.

Le Congrès comptait sept sections, chacune de celles-ci avait une ou plusieurs branches d'agriculture comme tâche d'étude.

C'est dans la 3^{me} section Forêts, alpages, litières, que les forestiers se sont réunis. Cette section présidée par M. Haccius à Genève, a entendu entre autres, plusieurs travaux d'ordre purement forestier, parmi lesquels nous relèverons.:

D' Fankhauser, à Berne. Die Internationale Aktion in Sachen der Bändigung von Wildwassern, travail très étudié et de la plus haute importance, sur lequel nous ne nous arrêterons pas, car il a été publié intégralement dans notre journal.

M. Briot, Inspecteur des forêts à Chambéry, un des sylviculteurs français les plus entendus dans les questions de reboisement des Alpes, donne quelques